

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du mardi 20 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle des mariages de la Commune de Girmont Val d'Ajol, le mardi 20 mars 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents : M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD- Mme Françoise GERARD - M. Jean HINGRAY – M. Philippe CLOCHE – Mme Danielle HANTZ – Mme Dominique SCHLESINGER - Mme Christiane THIRIAT –Mme Danièle FAIVRE – M. Yves LE ROUX - M. Jean RICHARD – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN – M. Ludovic DAVAL - M. Jean-Marie MANENS – M. Martial MANGE – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M SACQUARD - M Daniel VINCENT – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote : Mme Catherine LOUIS qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE, M. François RENARD qui donne pouvoir à Philippe CLOCHE, M. Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Mme Danielle HANTZ, M. Jean-Benoît TISSERAND qui donne pouvoir à Mme Dominique SCHLESINGER, Mme Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à M. Jean HINGRAY, M. Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à Mme Corine PERRIN.

Absent excusé : Albert HENRY

Communications diverses :

Monsieur le Président procède à la lecture du courrier du collectif de défense citoyen des Vosges Méridionales adressé au Conseil Communautaire. Le collectif dénonce le recours à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui pour lui est injuste. Monsieur le Président précise que ce courrier a été transmis au SICOVAD et que les conseillers seront informés de la suite qui y sera donnée.

Monsieur ROBERT indique que le taux de taxe 2018 voté par le SICOVAD passera de 10.40 % à 9.93 % pour les nouvelles collectivités intégrées (Saint Amé, Girmont, Val d'Ajol et Plombières).

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2018.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2018.

Ordre du jour :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance. Aucune remarque n'est formulée.

Débat d'orientations budgétaires 2018

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve le débat d'orientations budgétaires 2018 exposé par Monsieur le Président, après débat des membres.

Monsieur DEMANGE présente un diaporama synthétisant le DOB.

Lors de la présentation de l'endettement, Monsieur JACQUEMIN demande sur quel index est le prêt à taux variable. Monsieur DEMANGE précise qu'il s'agit d'un index Euribor.

Monsieur VINCENT souhaite connaître l'incidence financière du transfert de la piscine de Remiremont si la compétence piscine est généralisée à tout le territoire. Monsieur DEMANGE signale que pour l'instant le détail des données n'a pas été communiqué par Remiremont. En tout état de cause cela sera neutre pour la CCPVM au travers de la réduction des attributions de compensation versées à la ville. Monsieur DEMANGE donne l'avis des services de la trésorerie et de la préfecture sur le transfert en cours d'année de la piscine. Monsieur LAMBOLEY demande plus de détails quant à cet avis défavorable. Communication en sera faite au prochain Conseil Communautaire. Monsieur RICHARD dit que l'attribution de compensation concernant la médiathèque du Val d'Ajol a déjà été déduite en 2017, il souhaite donc que la généralisation du service au territoire se fasse rapidement. Monsieur VINCENT regrette que des chiffres plus détaillés du budget prévisionnel 2018 n'aient pas été inclus dans le DOB (orientations de fonctionnement et d'investissement). Il souhaite connaître les projets d'investissements 2018. Monsieur DEMANGE indique que 2018 est une année de définition de l'intérêt communautaire. Les dossiers en cours vont se poursuivre avec les études pour la micro-crèche et le RAM et l'aménagement des berges de la Moselle notamment. Monsieur DAVAL souhaite que des projets structurants émergent pour faire avancer le territoire. « Après la prudence et la maîtrise, va-t-on enfin lancer les choses ? » Concernant l'étude des bilans financiers des services, il est souligné le nombre faible d'utilisateurs du réseau de lecture publique par rapport au coût. Pour le portage des repas à domicile, Mme GERARD indique que le service devrait s'équilibrer. Monsieur VINCENT propose d'étudier la marge sur coût variable (si on augmente le nombre de repas, cela pèse-t-il sur le déficit ?). Monsieur HINGRAY demande où en est la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui avait été rédigé en 2016 (avec mutualisation du personnel en ressources humaines ou comptabilité par exemple). Monsieur DEMANGE indique que le schéma qui concernait Porte des Hautes Vosges n'a pas avancé suite à la fusion des deux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017. Mme FEHRENBACHER regrette qu'il n'y ait pas eu de commission des finances pour le DOB. Monsieur DEMANGE répond qu'en ce cas on risque de multiplier les réunions (commissions travaux...).

Approbation du budget primitif de l'Office de tourisme intercommunal

Le Conseil Communautaire par 21 voix pour et 9 absents (Mesdames SCHLESINGER, HANTZ, PERRIN, DOUCHE, Messieurs DAVAL, THOUVENOT, TISSERAND, BALANDIER et LAMBOLEY), approuve le budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme Communautaire.

Mme SCHLESINGER explique son vote « OT pas OT, il n'y a pas de différence, ce sont des fonds perdus ». Monsieur RICHARD rappelle qu'il a formulé la demande que la Directrice vienne exposer les comptes devant le Conseil Communautaire. Monsieur LAMBOLEY rappelle que la situation juridique de l'OT est en train d'être étudiée. Il souhaite également que soit transmis un rapport d'activités détaillé.

Versement d'un acompte de subvention – Office de Tourisme Communautaire

Afin que l'EPIC, pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire, ne rencontre pas de problèmes de trésorerie, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité décide de verser, un acompte de 190 000 €, à valoir sur la subvention qui lui sera attribuée dans le cadre du vote du budget 2018.

Versement d'un acompte de participation syndicale – PETR

Monsieur le Président du PETR a sollicité la Communauté de Communes pour le versement d'un acompte de 70% de la participation syndicale 2018 soit la somme de 80 090 euros, permettant de répondre à un problème passager

de trésorerie du syndicat. Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et une abstention (M JACQUEMIN), approuve ce versement anticipé.

Monsieur JACQUEMIN trouve que le pourcentage d'avance est élevé. Monsieur ROBERT rappelle que le PETR fonctionne avec une ligne de trésorerie.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – consultation des collectivités

Le Département des Vosges et la Préfecture conformément à la loi NOTRe ont co-animé l'élaboration du SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) qui a défini 5 orientations stratégiques déclinées en 24 propositions concrètes. Le Conseil Communautaire, par 2 voix pour (Madame LOUIS, Monsieur DEMANGE), 4 voix contre (Mesdames DOUCHE, HANTZ, Messieurs MANSOURI, THOUVENOT), 24 abstentions (Mesdames SCHLESINGER, FEHRENBACHER, THIRIAT, PERRIN, ANDRE, FAIVRE, DIDON, GASPARD, GERARD, Messieurs JACQUEMIN, HINGRAY, RENARD, TISSERAND, CLOCHE, LE ROUX, SACQUARD, VINCENT, MANGE, RICHARD, DAVAL, LAMBOLEY, BALANDIER, MANENS et ROBERT) donne un avis défavorable au SDAASP, considérant qu'il s'agit d'une étude de plus parmi tous les diagnostics et réflexions du moment, dont les effets concrets ne sont pas connus.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage – avis

Le Conseil Communautaire par 13 voix contre (Mesdames THIRIAT, FEHRENBACHER, DIDON, SCHLESINGER, HANTZ, Messieurs HINGRAY, LE ROUX, RENARD, TISSERAND, MANSOURI, THOUVENOT, CLOCHE et VINCENT) et 17 abstentions (Mesdames DOUCHE, PERRIN, LOUIS, ANDRE, FAIVRE, GASPARD, GERARD, Messieurs DEMANGE, JACQUEMIN, SACQUARD, MANGE, RICHARD, DAVAL, LAMBOLEY, BALANDIER, MANENS et ROBERT), donne un avis défavorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018 -2023. En effet, il est constaté que depuis la mise en œuvre du plan précédent en 2011, la situation n'a pas évolué avec toujours l'impuissance des Communes face aux campements des gens du voyage hors des terrains prévus à cet effet. Les obligations ont été respectées par la Communauté de Communes (aménagement des aires de grand passage), pourtant l'Etat ne se donne pas les moyens d'intervenir pour faire respecter la loi.

Transfert de la gestion des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes de la porte des Vosges Méridionales

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide d'approuver la classification des zones d'activité économique au sens de la loi NOTRe suivantes :

- ZAE de la Queue de l'Étang, zone la Chaume – La Coliche, zone le Vélodrome, zones les Bruyères, zone les Grands Moulins les Poncées, zone les Moines à Saint Etienne les Remiremont
- ZAE du Maxard et Zone du centre au Val d'Ajol
- ZAE de l'Encensement, zone des Portions à Saint Nabord
- Zone de la Plaine à Eloyes

Il décide d'approuver le transfert de la compétence sur ces zones d'activités à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, en précisant que les voiries intérieures de ces zones restent communales, et d'acquérir des parcelles restant à commercialiser suivant l'avis du service France Domaine, sur les zones du Vélodrome lieudit « Champ Maillot » à saint Etienne les Remiremont, d'activités de la Plaine à Eloyes, et de la Bruche à Dommartin les Remiremont. Il précise que les règlements aux Communes ne se feront qu'au fur et à mesure des ventes de parcelles, compte tenu des capacités financières de la Communauté de Communes.

Syndicat Mixte pour le fonctionnement d'une école de musique à Saulxures sur Moselotte – désignation des délégués

Après exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne les membres représentant la collectivité au Syndicat Mixte pour le fonctionnement d'une école de musique – école de musique des deux Vallées :

Membres titulaires : Madame ANDRE, Monsieur RICHARD
Membres suppléants : Madame THIRIAT, Monsieur HENRY

Demande de retrait syndicat mixte pour le fonctionnement d'une école de musique – école de musique des deux Vallées

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après explications de Monsieur le Président, demande le retrait du syndicat mixte pour le fonctionnement d'une école de musique – école de musique des deux Vallées.

Fenêtre sur le Parc

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise le Président à régler une participation de 360.00 € TTC au Parc Naturel des Ballons des Vosges qui a assuré la maîtrise d'œuvre du volet conception graphique. Cette participation représente 30 % du coût total de ce volet conception graphique.

Création d'un groupement de commande en vue de réaliser une étude environnementale d'impact dans le cadre du projet d'Aménagement d'une voie verte interrégionale de Port d'Atelier à Corbenay - Val d'Ajol- Plombières-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la participation de la Communauté de Communes au groupement de commande en vue de réaliser une étude environnementale d'impact dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte interrégionale de Port d'Atelier à Corbenay - Val d'Ajol- Plombières-les-Bains, et autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Monsieur VINCENT demande si les Régions participent au financement. Monsieur DEMANGE indique que non.

Sensibilisation au patrimoine naturel de notre territoire : La fête de l'eau et de la rivière : demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département des Vosges et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la fête de l'eau et de la rivière.

Tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un nouvel agent doit être recruté suite à la mise en disponibilité d'un agent au service urbanisme.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 01 avril 2018.

Centre de gestion des Vosges – convention d'adhésion à la mission de l'agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI)

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la mise à disposition de l'agent en charge de la fonction d'inspection du Centre de Gestion des Vosges, par le biais d'une convention, sous l'autorité territoriale, et autorise Monsieur le Président à signer le document à intervenir.

Monsieur CLOCHE regrette l'obligation d'avoir recours à un nouvel agent suite à une mesure imposée par l'Etat par la loi. Monsieur DEMANGE précise que cela n'aura un coût qu'en cas d'utilisation du service du Centre de Gestion (55 euros de l'heure TTC).

Réduction d'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie et de la politique du logement, et de l'aménagement de l'espace

Définition de l'intérêt communautaire – compétence voirie / complément

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, complète la délibération du 11 décembre 2017 concernant la réduction d'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, de la politique du logement, et de

l'aménagement de l'espace. La date d'effet de la délibération n'avait pas été fixée et était donc d'application immédiate. En réalité, elle s'applique au 1^{er} janvier 2018.

Clôture de séance, 20h00

Le Président

Michel DEMANGE